Cadre réservé à l'administration / N° dossier ……

Visa de l'élu le :
Demande envoyée le :
Visa du service le :
Retour à l'asso fait le :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3ème CATÉGORIE

Le code de la Santé Public L3334-2 autorise 5 débits de boissons temporaires par année civile aux Associations non sportives et 10 débits de boissons temporaires par année civile aux Associations sportives agréées s'ils ont lieux dans une enceinte sportive L3335-4.

TITRE DE L'EVENEMENT : ……

Association : ……

N° d'affiliation Jeunesse et sport ou RNA ……

Adresse : ……

Téléphone : …… Mail : ……

Responsable de l'évènement **NOM** : …… **PRENOM** : ……

En qualité de : ……

Téléphone : …… Mail : ……

Formulaire à retourner au « Service Associations Lisloises »
minimum **1 mois** avant la date prévue du débit de boissons

(Toute demande ne respectant pas ce délai sera automatiquement refusée)

Lieu : ……

Du : …… de ……h à ……h au …… de ……h à ……h.

Fait à : le :

Signature :

Service « Vie associative » - Place de l'Hôtel de ville - 32600 L'Isle-Jourdain
(Bureau entresol du grand escalier) / Tél. : 05 62 07 30 28 ou 06 62 50 07 97
vie.associative@mairie-islejourdain.fr